

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :


(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat : **N° d'inscription** :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le : / /



1.1

ÉVALUATION COMMUNE

CLASSE : Première

EC : EC1 EC2 EC3

VOIE : Générale Technologique Toutes voies (LV)

ENSEIGNEMENT : LLCA latin

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 2h

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

Axes de programme : Méditerranée : conflits, influences et échanges

CALCULATRICE AUTORISÉE : Oui Non

DICTIONNAIRE AUTORISÉ : Oui Non

Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

Nombre total de pages : 4



Le comptoir d'Emporia

En 195 avant J.-C., à la fin de l'hiver, Rome envoie en Espagne le consul Marcus Porcius Caton, récemment élu, pour lutter contre la rébellion des provinces romaines de l'Hispanie ultérieure et citérieure. Parti avec vingt-six navires de guerre, Caton arrive au cap Rosas d'où il chasse le détachement espagnol qui gardait la place. De là il part pour Emporia, cité que se partagent Grecs et Espagnols.

(7) A Rhoda secundo vento Emporias perventum : ibi copiae omnes praeter socios navales in terram expositae¹.

IX. — Jam tunc Emporiae duo oppida erant muro divisa. Unum Graeci habebant, a Phocaea, unde et Massilienses, oriundi, alterum Hispani ; (2) sed Graecum oppidum in mare expositum totum orbem muri minus quadringentos passus patentem habebat, Hispanis retractior a mari trium milium passuum in circuitu murus erat. (3) Tertium genus, Romani coloni, ab divo Caesare² post devictos Pompei liberos³ adjecti. Nunc⁴ in corpus unum confusi omnes, Hispanis prius, postremo et Graecis in civitatem Romanam adscitis. (4) Miraretur, qui tum cerneret aperto mari ab altera parte, ab altera Hispanis tam fera et bellicosa gente, objectos, quae res eos tutaretur. Disciplina erat custos infirmitatis, quam inter validiores optime timor continet. (5) Partem muri versam in agros egregie munitam habebant, una tantum in eam regionem porta imposita, cujus adsiduus custos semper aliquis ex magistratibus erat. (6) Nocte pars tertia civium in muris excubabat ; neque moris causa tantum aut legis, sed quanta si hostis ad portas esset et servabant vigiliis et circumibant cura. (7) Hispanum neminem in urbem recipiebant; ne ipsi quidem temere urbe excedebant. Ad mare patebat omnibus exitus. (8) Porta ad Hispanorum oppidum versa, nunquam nisi frequentes, pars tertia fere, cujus proxima nocte vigiliae in muris fuerant, egrediebantur⁵. (9) Causa exeundi haec erat : commercio eorum Hispani, imprudentes maris, gaudebant, mercarique et ipsi ea, quae externa navibus inveherentur, et agrorum exigere fructus volebant. Hujus mutui usus desiderium ut Hispana urbs Graecis pateret faciebat. (10) Erant etiam eo tutiores quod sub umbra Romanae amicitiae latebant, quam, sicut minoribus viribus quam Massilienses, pari colebant fide. Tum quoque consulem exercitumque comiter ac benigne acceperunt. (11) Paucos ibi moratus dies Cato, dum exploraret ubi et quanta hostium copiae essent, ut ne mora quidem segnis esset, omne id tempus exercendis militibus consumpsit. (12) **[Id erat forte tempus anni, ut frumentum in areis Hispani haberent; itaque, redemptoribus vetitis frumentum parare ac Romam dimissis : « bellum », inquit, « se ipsum alet ».** (13) **Profectus ab Emporiis, agros hostium urit vastatque, omnia fuga et terrore complet.]**

Tite-Live, *Histoire romaine*, livre XXXIV, 8, 7 et 9, 1-13

¹Le verbe *esse* est la plupart du temps sous-entendu.


² César fonda des colonies d'immigrants qui posaient au cœur des provinces une population spécifiquement romaine.

³ César mena des combats au sud de Cordoue contre les fils de Pompée, Sextus et Gnaeus, de janvier à mars 45 avant J.-C.

⁴ À l'époque de Tite-Live, la citoyenneté romaine était étendue aux trois communautés et chacune gardait sa langue et ses coutumes, comme le prouvent les inscriptions trouvées sur place.

⁵ Il est fréquent chez Tite-Live de trouver un verbe au pluriel avec un sujet singulier collectif.

Modèle CCYC : ©DNE		
Nom de famille (naissance) : <i>(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)</i>		
Prénom(s) :		
N° candidat :		N° d'inscription :
<small>(Les numéros figurent sur la convocation.)</small>		
Né(e) le :		



1.1

Traduction

(7) Un vent favorable les mena du cap Rosas à Emporia. Toutes les troupes, à l'exception des soldats de marine, débarquèrent.

IX. — L'agglomération d'Emporia comportait déjà à cette époque deux villes distinctes, séparées par un mur. L'une était habitée par des Grecs originaires de Phocée comme les Marseillais ; l'autre par des Espagnols. (2) La ville grecque, construite sur une presqu'île, était défendue par une muraille qui ne faisait pas plus de six cents mètres de long ; la ville espagnole, plus éloignée de la mer, était entourée d'un rempart qui s'étendait sur quatre kilomètres cinq cents. (3) Jules César y fit venir, après la défaite des fils de Pompée, une troisième communauté, formée de colons romains. Maintenant, ils forment une seule agglomération, le droit de cité ayant été accordé d'abord aux Espagnols, puis aux Grecs.

(4) En observant l'ancienne ville grecque, exposée d'un côté aux attaques par mer et de l'autre aux Espagnols, peuple si farouche et si belliqueux, on pourrait se demander quel était son moyen de défense : c'était une discipline de fer, que la peur et le sentiment de sa faiblesse entretenait si bien au sein de la population. (5) La partie du mur tournée vers la campagne était remarquablement fortifiée ; son unique porte était gardée en permanence par un des magistrats. (6) La nuit, un tiers des habitants montait la garde. Ils n'effectuaient pas les veilles et les rondes pour la forme ou pour appliquer le règlement, mais avec autant de soin que si l'ennemi était aux portes.

(7) Jamais ils ne laissaient un Espagnol entrer dans leur ville et il fallait qu'ils aient de bonnes raisons pour sortir de chez eux ; au contraire l'accès à la mer était ouvert en permanence. (8) Ils ne franchissaient la porte ouest qui donnait sur la ville espagnole qu'en masse : c'était presque toujours le tiers des habitants, de garde la veille. (9) Voici la raison pour laquelle ils passaient la porte : mauvais marins, les Espagnols étaient contents de faire du commerce avec eux et d'acheter des produits d'outre-mer ; ils désiraient d'autre part écouler le produit de leurs récoltes. La nécessité de ces échanges avait pour effet d'ouvrir aux Grecs la ville espagnole. (10) L'amitié des Romains, derrière laquelle ils s'abritaient, renforçait encore leur sécurité ; ils la respectaient aussi fidèlement que les Marseillais, même si leurs moyens n'étaient pas les mêmes.

Ce jour-là, ils réservèrent au consul et à son armée un accueil chaleureux et empressé. (11) Caton resta quelques jours dans la ville, le temps de reconnaître les positions et les forces de l'ennemi. Pour ne pas perdre de temps, il profita de ces vacances forcées pour entraîner ses hommes.

Traduction : Annette Flobert, Paris, Garnier Flammarion, 1997



Partie 1 : Lexique et étude de la langue

A. Lexique (3 points)

Définissez en contexte le sens du verbe *patere* (lignes 5 ; 14 et 19).

B. Faits de langue (5 points)

Dans les lignes 7 à 10 (de *Nunc in corpus* à *continet*), relevez et analysez deux propositions participiales à l'ablatif absolu. En quoi nous informent-elles sur les échanges entre les populations ?

Partie 2 : Le candidat traite, au choix, l'une des deux questions suivantes.

Choix n° 1 (Langue) :

Traduire les lignes 22 à 25 entre crochets (depuis *Id erat forte* jusqu'à *terrore complet.*).

Id erat forte tempus anni ut frumentum in areis Hispani haberent; itaque redemptoribus vetitis frumentum parare ac Romam dimissis « bellum » inquit « se ipsum alet ». Profectus ab Emporiis agros hostium urit vastatque, omnia fuga et terrore complet.

Choix n° 2 (Culture) :

Vous rédigerez un court essai (500 mots maximum), libre et organisé, prenant appui sur le texte donné en traduction. Vous confronterez ce texte avec ceux, antiques, modernes ou contemporains, que vous avez étudiés en cours d'année ou lus de manière personnelle ainsi qu'avec des œuvres d'autres domaines artistiques. Vous pourrez proposer des pistes problématisées selon des axes culturels variés (littérature, arts, philosophie, histoire, anthropologie, etc.).